Compte rendu
Commission Formation et Vie Universitaire
Jeudi 22 mai 2025

1. Informations générales

Stéphanie Carrez débute la réunion en faisant un point sur l'avancée de la réforme de la formation initiale des professeurs. Le décret est paru le 17 avril. Les principaux changements sont :

- la mise en place du concours en fin de licence (avec dispositifs transitoires pour les étudiants inscrits en master en 2025/2026 et 2026/2027);
- la création d'une licence professorat des écoles (LPE)
- des modules de préparation au concours dès 2025 pour les licences disciplinaires qui devraient faire l'objet d'un financement ;
- la titularisation à Bac+5 et non bac+6 ;
- le statut : élèves fonctionnaires pour les M1 et fonctionnaires stagiaires pour les M2 ;
- la rémunération des étudiants dès le M1 ;
- la mention de master devient master de l'enseignement et de l'éducation (M2E).

Une réunion aura lieu en juin afin de faire le point concernant la création d'une LPE et des modules de renforcement pour la préparation au concours. La tendance qui se dégage serait la création d'une licence LPE mise en œuvre par l'INSPE CVL à Fondettes et portée par l'université d'Orléans ou co-accréditée UO/UT. Une rencontre est également prévue entre le président de l'université de Tours et le recteur.

Stéphanie Carrez rappelle ensuite que les demandes de modifications de maquettes et modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2025-2026 seront soumises au vote des membres de la CFVU et doivent être déposées sur l'Utbox dédiée pour le 2 juin.
Ces modifications doivent se faire à coût constant pour chaque composante mais une légère augmentation sur une formation peut être compensée par une baisse dans une autre formation. Un deuxième vote pourra avoir lieu à la CFVU du mois de septembre, notamment pour les maquettes relatives à la réforme de la formation initiale des professeurs.

Concernant les conseils de perfectionnement, elle informe les membres de la CFVU qu'une trame de compte-rendu a été ajoutée sur le document définissant les missions et l'organisation de ces conseils.

Christèle Hervé, responsable de la bibliothèque de l'UFR de médecine, souhaite informer les membres de la CFVU que la boîte à outils de la thèse, à destination des doctorants du collège Centre-Val de Loire, est le fruit d'un partenariat entre la direction-bibliothèques et archives de l'université de Tours, le service commun de documentation de l'université d'Orléans et le service commun des bibliothèques de l'INSA Centre Val de Loire. Accessible sur Célène, dans le dossier bibliothèques, elle permet aux doctorants de connaître le cadre légal, les droits et les obligations, encadrant le dépôt, la diffusion et la soutenance de la thèse en France, de maîtriser les règles, processus et calendrier régissant le dépôt et la diffusion de la thèse et de connaître les grands principes du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle appliqués à la thèse. Ci-joint le lien pour y accéder : https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=17524

Sophie Roesch, responsable pédagogique du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), présente les évolutions récentes apportées.
Un nouveau format est proposé pour le DAEU A comme le DAEU B, avec une formation plus dense sur une période plus courte (16 semaines de 30h de cours, de septembre à début mars) et un stage d'une durée de 60 heures.
Un partenariat avec l'association pour la formation et la promotion professionnelle (AFFP) pour certains aspects du diplôme est également engagé pour construire un parcours innovant de 510h, composé des 364h de formation par l'université (disciplines académiques, transition écologique, numérique et méthodologie) et 146h par AFPP (cohésion de groupe, remise à niveau, soft skills, recherche de stage, accompagnement pédagogique, motivationnel et social).

Une indemnisation pendant toute la durée de la formation en fonction de l'assiduité en cours est prévue en fonction des profils (760 euros par mois).
La capacité d'accueil sera de 32 places.

La parole est ensuite donnée à Marie-Camille Girard, chargée d'études au sein du pôle enquêtes et qualité des formations du centre d'accompagnement d'aide à la pédagogie (CAPE) pour une présentation des résultats d'une enquête auprès des diplômés de licence avec agrégation des quatre dernières promotions enquêtées et analyse des raisons de départ et de poursuites d'études.
Les résultats sont disponibles sur le lien suivant :
https://sphinx.univ-tours.fr/pole_enquetes/All_Enquetes_S-L3_ADM/report.htm

Puis, Melpomeni Papadopoulou, vice-présidente en charge des innovations pédagogiques, présente la première version de la charte sur l'intelligence artificielle (IA) et la pédagogie élaborée par un groupe de travail. Cette charte aborde le respect du cadre légal, la protection des données personnelles, et la consommation énergétique liée à l'IA. Elle doit être finalisée pour le 10 juin en vue d'un vote prévu à la CFVU du 26 juin, puis au CA du 7 juillet.
En parallèle, le module de détection de l'usage de l'IA pour les travaux étudiants (Magister Plus dans Compilatio) est toujours à l'étude en vue d'un déploiement pour une période de test d'un an, après des premiers tests concluants sur des devoirs étudiants remis par les correspondants pédagogiques des différentes composantes.
Des formations sont également prévues en septembre pour son utilisation et un document sur l'interprétation des résultats est également en préparation.

Stéphanie Picault, directrice du service de la vie étudiante et de campus, informe les membres de la CFVU que le samedi 21 juin prochain, le Crous Orléans-Tours, Tours Métropole, la Ville de Tours et l'université de Tours organisent la seconde édition du Forum du Logement Étudiant à l'Hôtel de Ville de Tours. L'événement réunit les acteurs tourangeaux de la location et vise à faciliter la recherche des étudiants et futurs étudiants, au travers d'offres de logement et d'informations sur les démarches administratives. Un événement retenu par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de son appel à projets AVEC 2024 (Vie Etudiante et de Campus), qui soutient financièrement des projets améliorant la vie étudiante et de campus dans les territoires universitaires régionaux.

La vice-présidente en charge de la formation annonce ensuite de la reconduction de l'offre du module compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP) à l'identique à la prochaine rentrée universitaire et propose d'étendre l'attribution des points bonifiants à l'ensemble des années de licence et master. Une réflexion sur la modification de son intitulé va être également engagée.

Elle termine le point sur les informations générales en rappelant que la conférence et table ronde femmes et sciences aura lieu le jeudi 17 juin de 8h30 à 12h00 sur le site Grandmont.
Ce séminaire a pour thème : quelle mixité dans les parcours d'orientation ? Constat, initiatives locales, perspectives.
Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'université : https://pedagotheque.univ-tours.fr/pedagogie/echanger/les-rendez-vous-du-cape/conference-et-table-ronde-femmes-sciences

1. Pédagogie

2.1. Modification des maquettes Métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation (MEEF) - second degré : anglais et lettres

Les modifications concernant le parcours anglais portent sur l' UE 3.1 EC2 Structure de la langue première session (régime normal d'étude) avec le passage d'un contrôle terminal (CT) à un contrôle continu (CC). Ceci dans le but d'harmoniser avec l'évaluation sur les autres semestres, lesquels sont en CC.

Pour le parcours lettres, la demande porte sur un changement de mutualisation, dans la maquette de MEEF Lettres 2nd degré, pour l'"option latin" des Lettres Modernes (LMO). Cette option avait été introduite en 2021 pour les candidats de LMO qui choisissent le latin au CAPES. Aux semestres 7 et 9, ils suivaient à raison de 12h/semestre le cours de Version latine Lettres classiques de MEEF Lettres Classiques, lui-même déjà mutualisé avec le master-recherche LC et avec l'agrégation de LC/Grammaire (S7 EC 5 et S9 EC 4.1).

La « pédagogie différenciée » entre ces différents niveaux s'avérant insatisfaisante, il est proposé que les étudiants de MEEF LMO option latin suivent le cours de version latine d'agrégation LMO (mutualisation à

l'extérieur du MEEF, mais entre Lettres modernes) : ils recevront ainsi une formation cohérente, correspondant mieux à leurs besoins et difficultés.

Une modification est également demandée concernant l'intitulé UE 3.1 EC5 de « Comprendre les enjeux de 'inter/transdisciplinarité + enseignement à distance » à « Comprendre les enjeux de l'inter/transdisciplinarité et des nouvelles pratiques numériques pour enseigner les Lettres.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.2. Modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU)

La commission examine les modifications de deux diplômes inter-universitaires (DIU). Il s'agit principalement de modifications des conditions d'inscription et modalités de recrutement ainsi que de la formation réalisée en distanciel pour les enseignements du tronc commun via la plateforme naxos.biomedicale.

Les diplômes concernés sont les suivants :

DIU Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS)
DIU Echographie d'Acquisition (EA)

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.3. Circuit des conventions et des demandes d'ouverture sur l'apprentissage

Le process de demande d'ouverture a été présenté en CFVU le 10 octobre 2024 afin de guider les composantes dans la création ou le renouvellement d'une formation en apprentissage**.** La demande d'ouverture doit être complétée par le porteur de projet, l'équipe pédagogique et le CFA choisi**.** La coordinatrice de l'apprentissage viendra en appui à la rédaction de ce document. Ce document sera nécessaire pour la rédaction de la convention de partenariat. Le circuit est soumis au calendrier suivant :

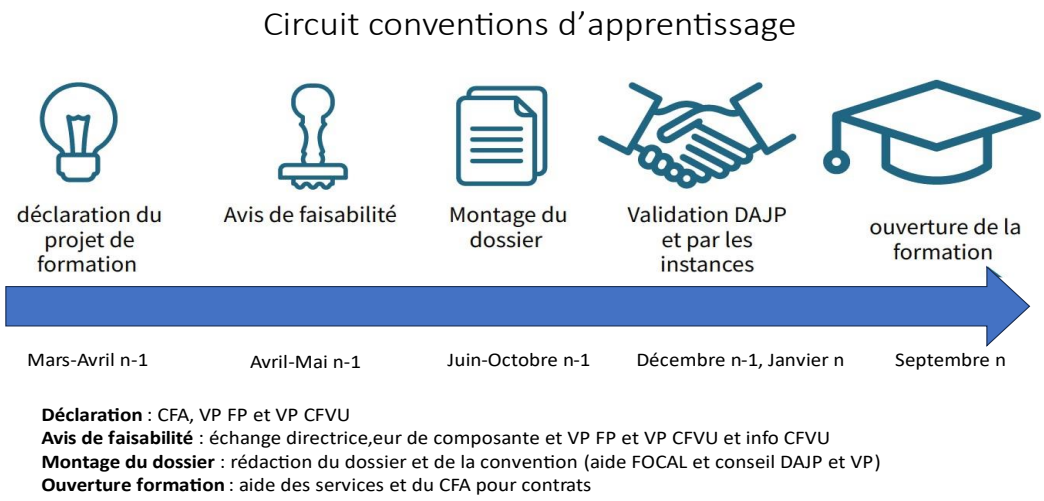

Toutes les informations nécessaires sont accessibles via le lien suivant https://utnet.univ-tours.fr/fr/services-directions/formation-continue-et-alternance/apprentissage.html

Cette procédure finalisée est soumise au vote des membres de la CFVU et validée à l'unanimité.

2.4. IUT de Blois

2.4.1. Demande d'ouverture à l'apprentissage de la deuxième année du parcours développement web et dispositifs interactifs du BUT métiers du multimédia et de l'internet (MMI)

L'ouverture en apprentissage de la 2ème année du parcours développement web et dispositifs interactifs du BUT métiers du multimédia et de l'internet (MMI) a été demandée afin de compléter l'offre de formation en apprentissage.
Pour mémoire, le BUT MMI a deux parcours à partir de la 2ème année.
Depuis septembre 2023, l'autre parcours Stratégie de communication numérique et design d'expérience est ouvert en apprentissage en 2ème et en 3ème année, et développement web et dispositifs interactifs n'est ouvert en apprentissage qu'à partir de la 3ème année.
Certaines et certains étudiantes et étudiants (une dizaine) qui sont actuellement en 1ère année de BUT MMI ont commencé à se positionner pour commencer un apprentissage en deux ans dans ce parcours développement web et dispositifs interactifs dès septembre 2025.
Les types de missions sont : développeur·euse web, développeur·euse fullstack, développeur·euse front-end, webmestre et intégrateur web.
Cette ouverture n'entraînera pas de surcoût car le groupe de 24 étudiants sera mixte initiaux (14) / apprentis (10).

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.5. IUT de Tours

2.5.1. Demande d'ouverture à l'apprentissage de la deuxième année du parcours Gestion comptable, fiscale et financière du BUT 2ème année Gestion des entreprises et des administrations

Cette demande d'ouverture dès la deuxième année est effectuée en raison d'un important intérêt pour l'apprentissage dans cette spécialité. Il y a, actuellement, 12 apprentis dans le BUT 3 GCFF, l'objectif est d'obtenir environ le même nombre d'étudiant.es pour la 2ème année. Par ailleurs, les entreprises sont fortement intéressées et préfèrent majoritairement bénéficier de contrat d'apprentissage sur 2 ans.

La maquette comprend les cinq compétences et les ressources associées aux compétences. Il y a également les SAE qui sont présentes dans plusieurs compétences. La maquette présente moins d'heures que la maquette initiale. Les trois premières compétences de la maquette sont communes avec la maquette de BUT 2ème année Gestion des entreprises (GEA) parcours gestion et pilotage des ressources humaines en apprentissage : des heures de langue vivante 2 qui sont de l'adaptation locale en GEA pour les apprentis ont été supprimées et des heures dans certaines matières ont été diminuées. Les ressources de spécialités sont peu nombreuses (4), le département a choisi de ne pas les supprimer mais d'en diminuer le volume horaire.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.6. UFR sciences et techniques

2.6.1. Demande de report d'accréditation d'un an pour le parcours Ecologie évolutive et comportementale du master 2ème année biodiversité, écologie et évolution

Cette demande de report intervient à la suite de la décision de fermeture prévue de ce parcours à la rentrée universitaire 2025-2026. Elle permettra à une étudiante de cette dernière promotion n'ayant pas réussi à trouver de stage de M2 de pouvoir redoubler afin de valider le diplôme avec le libellé de parcours de sa formation initiale. Cette demande n'a aucune incidence financière, l'étudiante ayant validé toute sa partie théorique.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.7 2.7. Calendrier des dates limites d'inscription administrative 2025/2026

La réglementation impose que les instances universitaires arrêtent chaque année le calendrier des inscriptions administratives.

Le calendrier, soumis au vote, est accepté à l'unanimité.

2. Vie étudiante

3.1. Désignation d'un·e membre étudiant·e à la commission :

3.2.

A la suite de l'élection d'Anna Fekete en tant que vice-présidente étudiante, il convient de désigner un nouveau membre étudiant aux deux commissions suivantes où elle siégera en tant que membre de droit : vie étudiante et de campus (CVEC) et fonds de solidarité et de développement aux initiatives étudiantes (FSDIE).

Commission vie étudiante et de campus (CVEC).
Par absence de candidat, ce point est reporté à la prochaine commission de la formation et de la vie universitaire.

Commission fonds de solidarité et de développement aux initiatives étudiantes (FSDIE) :
La candidature de Dimitri ABAFOUR au titre des étudiant·e·s élu·e·s est portée à l'attention des membres de la commission. Un vote est organisé.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision à l'unanimité. En conséquence, est proclamé élu Dimitri ABAFOUR.

3.3. Présentation de la stratégie de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et le bizutage

Véronique Abasq, vice-présidente en charge de la santé et de l'accompagnement social des étudiantes et étudiants a présenté la stratégie de lutte contre les VSS et le bizutage. Elle a notamment rappelé le contexte dans lequel le plan a été élaboré, présenté les 27 mesures adoptées et fait un premier bilan de ce qui déjà été mis en place.

Un appel à candidatures est lancé et un groupe de travail est constitué, qui se réunira avant la prochaine CFVU pour travailler sur les documents liés à ce plan de lutte contre les VSS et bizutage: Véronique Abasq, Alexis Chommeloux, Anna Fekete, Stéphanie Picault, Florent Malrieu, Christophe Hourioux, Agathe Carré et Timéo Piot.
Il se réunira une première fois le 5 juin 2025 à 10h.

3. Conventions

4.1. Université de Médecine

4.1.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours Convention UT- UFR Médecine/CFA SMS 2024-2026 pour la formation DE IBODE - *VisaDAJ 2025.0404*

La convention a pour objet d'organiser les relations tripartites entre les parties pour la gestion, la coordination et le suivi de la formation en apprentissage IBODE de la promotion 2024–2026, incluant la couverture rétroactive des deux apprenties inscrites en septembre 2024 et jusqu'à la fin de leur cursus (prévue aux environs d'août 2026).

Les objectifs spécifiques sont d'assurer la qualité pédagogique de la formation, en répartissant clairement les responsabilités entre l'IFPM (dispense de la formation et suivi pédagogique) et le CFA SMS (gestion administrative, contractualisation et coordination avec les financeurs), de garantir que les modalités financières (notamment les frais d'inscription dus à l'Université) soient prises en charge conformément aux dispositions de la convention, à la charge du CFA SMS et enfin de définir les obligations respectives des parties quant au suivi des apprentis, à l'évaluation des formations et aux bilans pédagogiques et financiers.

La convention prend effet rétroactivement à compter de la signature du premier contrat d'apprentissage conclu avec les deux apprenties en septembre 2024. Elle est conclue pour la durée de la formation de la promotion 2024–2026, soit jusqu'à la date de fin de cursus prévue aux environs d'août 2026.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.2. Institut d'administration des entreprises Centre val de Loire

4.2.1. Convention entre l'université de Tours – IAE Centre Val de Loire et le CFA ESBanque 2024-2028 pour la formation Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle - VisaDAJ *2025.0166*

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la convention entre l'université de Tours – IAE Centre Val de Loire et l'école supérieur de la banque pour la formation Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle.
Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives, les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme national suivant : Licence professionnelle – « Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle ». La convention précise les engagements respectifs de chacune des parties et les modalités de réalisation de la formation.
La convention prend effet à la date du 1er septembre 2024. Elle est conclue pour une durée de quatre années universitaires, soit jusqu'au 31 août 2028 et sera ensuite renouvelable par avenant pour des périodes successives de même durée.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

4.3.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Mme de Staël concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Cette convention a pour objectif :
- Le rapprochement des parties dans les domaines de la formation et de la recherche en vue de faciliter les parcours des étudiants ;
- La valorisation des activités sur l'ensemble des filières présentes dans le lycée comme à l'université dans le cadre de l'orientation active et du Bac-3/+3 à travers la prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements ;
- La définition des modalités de délivrance des crédits d'études européens, des équivalences et des diplômes ;
- La composition et le fonctionnement de la commission mixte de validation.

La convention prend effet à compter du 1er septembre 2025. Elle est conclue pour une durée de deux ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée